



Pour payer en espèces\* :  
**vos impôts, amendes...**  
rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
affichant ce logo

\* en espèces dans la limite de 300€  
ou par carte bancaire

SERVICES À LA POPULATION

# Fermeture des trésoreries de La Baule et Guérande

Publié le 22 novembre 2023

## Fermeture des trésoreries de La Baule et Guérande



À partir du 18 décembre 2023, l'accueil physique des usagers des deux trésoreries de La Baule et Guérande, sera transféré au Service de Gestion Comptable (SGC) de Pontchâteau :

**5, place de l'Eglise 44160 PONTCHÂTEAU**  
qui accueille le public : les mardis matin et jeudis matin, de 8h30 à 12h.  
[sgc.pontchateau@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.pontchateau@dgfip.finances.gouv.fr)

## Pôles "France services"

Deux « **France services** » sont situées sur le territoire, elles permettent d'avoir accès à différents services des neuf partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Finances publiques, La Poste, MSA, point-justice et Pôle emploi.

- › **Saint-Lyphard** : 2, rue de la Brière, bureau de Poste / 02.28.54.34 83.
- › **Saint-Nazaire** : Espace Civique Jacques Dubé, 1bis rue des Ajoncs, 02.28.55.99.73.

Plus d'infos sur [www.france-services.gouv.fr](http://www.france-services.gouv.fr) (<http://www.france-services.gouv.fr>)

## Païement de proximité

Un dispositif de « **païement de proximité** » sera mis en place auprès de certains buralistes agréés (liste disponible ici : [www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite) (<http://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>)). Vous pourrez y régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Vous pourrez y effectuer vos païements en espèces, jusqu'à 300€, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

# Nouveau service « paiement de proximité »



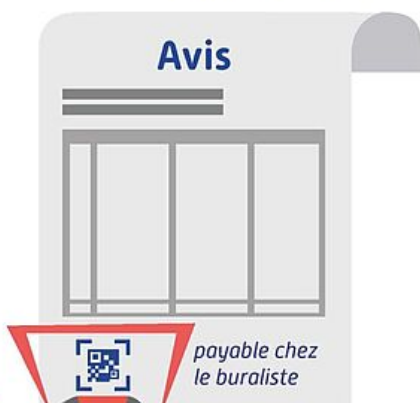
Pour payer en espèces\*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

\* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

## Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
  - un QR code
  - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement

- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site [impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate](https://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximate)





**VILLE DE LA BAULE**

Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

